La majorité tente de se faire une religion sur la laïcité

LRM organise une réunion interne pour ouvrir un dialogue sur le sujet en attendant qu'une ligne soit fixée

Opération déminage. Alors que le thème de la laïcité suscite régulièrement des divergences internes, La République en marche (LRM) organise une réunion consacrée à ce sujet, mercredi 20 mars, à son siège parisien. Avec l'objectif de pacifier les débats sur ce thème éminemment sensible.

« On peut trouver des positions d'accord entre nous », juge la secrétaire d'Etat à l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, qui animera cette « conférence-débat », en tant que responsable du pôle idées du parti. Quelques « dénominateurs communs » permettant de rapprocher les points de vue. Mais rien de plus.

Lucides, les dirigeants du parti présidentiel n'ambitionnent pas de fixer une ligne commune à l'issue de ce rendez-vous très attendu. Pas question de prendre le risque de braquer les tenants d'une sensibilité, ou de donner le sentiment de vouloir définir une ligne que le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, tarde lui-même à détailler.

Vu les tensions que cette thématique peut parfois provoquer dans les rangs macronistes, établir un dialogue entre les diverses chapelles dans un cadre apaisé apparaît déjà comme une petite victoire. *« Le but, c'est d'ouvrir un premier cycle de débat sur ce sujet sensible, afin de nourrir notre réflexion et mettre à plat les positions de chacun »*, explique le patron du mouvement, Stanislas Guerini. *« Nous ne ferons pas de propositions sur un sujet pareil, mais un débat »*, confirme Mme Schiappa. Un premier pas, en somme, avant de définir, à terme, une position qui engage l'ensemble des troupes.

Principal objet de clivage

Intitulée « Comment faire vivre l'esprit de la loi de 1905 en 2019 ? », la réunion, qui doit débuter à 19 heures, se déroulera à huis clos. Les membres de LRM (parlementaires, référents, adhérents) sont invités à écouter plusieurs intervenants extérieurs, tels que le président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco, réputé être promoteur d'une laïcité *« ouverte »*, et l'universitaire Laurent Bouvet, figure du Printemps républicain, qui défend une vision se voulant plus stricte de la loi de 1905, notamment vis-à-vis de l'islamisme. Mais aussi l'historienne Valentine Zuber, la journaliste Nadia Hathroubi-Safsaf ou l'ancienne présidente de SOS-Racisme Cindy Léoni. En introduction sera présentée une étude inédite de la Fondation Jean-Jaurès sur la laïcité dans l'opinion.

Signe que ce sujet est extrêmement clivant : la liste des invités a évolué jusqu'au dernier moment. Certains intervenants ayant menacé de ne pas participer en raison de la présence de personnalités sur une position jugée trop éloignée de la leur… Alors que plusieurs membres du Printemps républicain devaient initialement être conviés, M. Bianco a ainsi suspendu sa venue, avant de se raviser quand il a eu la garantie que seul M. Bouvet représentera ce mouvement.

« Comme les bébés Macron ne savent pas ce que pense le chef sur ce sujet, chacun donne son avis », soupire un dirigeant de LRM

Sujet de division chez les intellectuels et au sein de la société française, la question de la laïcité – et plus spécifiquement de la place à accorder à l'islam dans la société – demeure l'un des principaux objets de clivage – voire le principal – entre les députés LRM. Depuis le début du quinquennat, ils n'hésitent pas à afficher leurs profonds désaccords au grand jour, en particulier sur Twitter.

Dernier épisode en date : début mars, les propos du député du Val-d'Oise et numéro deux du pôle idées de LRM, Aurélien Taché, paraissant comparer le port du voile islamique avec celui du serre-tête, ont suscité une intense polémique en interne. Cette figure de l'aile gauche de la majorité avait alors été la cible de vives critiques de la part d'autres élus LRM. Au point que ce sujet avait été débattu lors du bureau exécutif du parti, le 4 mars.

Fin février, le gouvernement et la majorité étaient aussi apparus divisés lors de la polémique soulevée par le projet de commercialisation d'un hidjab sportif par le groupe Decathlon. Quinze jours plus tôt, le groupe majoritaire à l'Assemblée nationale s'était déjà fracturé sur l'opportunité de voter un amendement du député Les Républicains (LR) des Alpes-Maritimes, Eric Ciotti, visant à interdire le port du voile aux accompagnatrices scolaires.

Des poussées de fièvre qui ont convaincu les responsables de LRM de l'urgence d'apaiser le débat sur un sujet qui fait figure d'angle mort depuis le début du quinquennat, voire d'impensé. *« En près de deux ans, aucun vrai débat n'a eu lieu sur ce thème car on craint tous que cela fasse apparaître les divisions internes »*, confie un dirigeant.

Approches « irréconciliables »

Si bavards lorsqu'il s'agit d'aborder les thématiques économiques, la plupart des quelque 300 députés LRM se montrent mal à l'aise avec un sujet aussi complexe que potentiellement inflammable. Seuls les plus structurés sur le plan idéologique ont une position tranchée. Et ce sont les mêmes qui ferraillent à intervalle régulier.

Parmi eux, deux lignes principales se font face : les partisans d'une vision libérale et ouverte de la laïcité, incarnés par Aurélien Taché, Fiona Lazaar (Val-d'Oise), Sacha Houlié (Vienne) ou Laetitia Avia (Paris) ; et les tenants d'une laïcité républicaine plus stricte, désormais représentés par l'ex-juppéiste Aurore Bergé (Yvelines), François Cormier-Bouligeon (Cher) ou Anne-Christine Lang (Paris), depuis le départ de Manuel Valls.

Le désaccord est profond entre ces approches jugées *« irréconciliables »*. Les premiers accusent les seconds de défendre *« une laïcité rigide »*, qui a pour effet de *« stigmatiser les musulmans »* ; les seconds reprochent aux premiers de *« cautionner des replis communautaristes inacceptables dans la République »*.

« Il faut réaffirmer de manière claire le principe de laïcité face aux intégristes religieux », juge Mme Bergé. *« Je refuse qu'on jette l'opprobre sur l'ensemble des musulmans au nom du nécessaire combat contre l'islam politique »*, rétorque M. Taché.

Plusieurs élus macronistes attribuent cette querelle idéologique au fait que le président de la République n'a pas encore suffisamment clarifié la ligne à suivre. *« Comme les bébés Macron ne savent pas vraiment ce que pense le chef sur ce sujet, chacun donne son avis »*, soupire un dirigeant de LRM. Au sein du groupe majoritaire, plusieurs députés n'ont pas varié d'attitude depuis le début du quinquennat. Prudence oblige, ils reconnaissent *« attendre »* que le chef de l'Etat fixe une doctrine précise sur ce sujet, avant de s'y rallier. ■

ALEXANDRE LEMARIÉ
(AVEC OLIVIER FAYE)

LES DATES

NOVEMBRE 2018
Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, entame des consultations avec les représentants des cultes sur la base d'un projet de réforme législatif et réglementaire visant à pousser les acteurs du culte musulman à se couler dans le régime associatif établi par la loi de 1905 et à durcir les contrôles qui y sont attachés.

1ER JANVIER 2019
Des associations « laïques » publient dans *Marianne* un « appel des 113 » contre une réforme de la loi de 1905.

10 JANVIER :
Emmanuel Macron reçoit à l'Elysée les représentants des principaux cultes pour leur présenter le projet de réforme. Une note ordonne la réforme autour de trois axes : *« renforcer la transparence du financement du culte »*, *« garantir le respect de l'ordre public »* et *« consolider la gouvernance des associations cultuelles et mieux responsabiliser leurs dirigeants »*.



Le gouvernement veut réformer sans toucher à la loi de 1905

Pour renforcer la transparence du financement des cultes, l'exécutif pourrait finalement s'appuyer sur les codes pénal et des impôts

Emmanuel Macron a annoncé, lundi 18 mars, alors qu'il échangeait à l'Elysée avec une soixantaine d'intellectuels dans le cadre du grand débat, qu'il ne souhaitait pas *« changer »* la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat. *« Ma vision est claire, c'est 1905 et rien que 1905 »*, a-t-il développé. On est loin de l'ambition qu'avait affichée le chef de l'Etat quand il assurait, dans un entretien au *Journal du dimanche*, en février 2018, vouloir *« poser les jalons de toute l'organisation de l'islam de France »* et ce dès *« le premier semestre 2018 »*.

L'exécutif avait pourtant fait savoir en novembre qu'il réfléchissait, dans le cadre du toilettage du régime des cultes qu'il appelle de ses vœux, à amender ce texte fondateur tout en assurant qu'il ne s'agissait pas de toucher aux principes de liberté de culte et de la neutralité de l'Etat. Les services du ministère de l'intérieur s'étaient attelés à la tâche et avaient préparé un ensemble de modifications qui concernaient, entre autres, certaines dispositions de la loi de 1905, dont plusieurs étaient jugées inapplicables en l'état.

« Approche sécuritaire »

Eventé par un article de *L'Opinion*, ce projet avait alarmé les responsables des principaux cultes. Ceux-ci n'avaient pas été consultés sur l'idée de toucher à un texte qui, après des débuts conflictuels avec l'Eglise catholique, a fini par être considéré par toutes les confessions comme le symbole et le garant d'un équilibre qu'il ne faut retoucher qu'avec la plus grande prudence.

En outre, les représentants des cultes catholique et protestant craignaient d'avoir à subir les dégâts collatéraux d'une réforme qui, en réalité, était d'abord destinée à favoriser une meilleure organisation du culte musulman. Ils avaient du mal à admettre que, parce que la plupart des mosquées sont organisées en dehors du cadre de la loi de 1905, la réglementation en vigueur allait être durcie pour tout le monde.

Des membres de la Conférence des responsables de culte en France, qui réunit les représentants des cultes chrétien, musulman, juif et bouddhiste, avaient estimé en février que les amendements envisagés par l'exécutif risquaient de *« contraindre »* plus que d'élargir la liberté de culte et avaient mis en garde contre une *« approche sécuritaire »* qui serait à leurs yeux *« inadmissible »*.

« En parlant de réorganiser l'islam et en faisant fuiter un projet de révision de la loi de 1905, le gouvernement a entretenu la crainte de ceux qui pensaient que des compromis anciens pourraient être bouleversés », reconnaît un proche du dossier.

« Notre devoir dans les réformes à conduire, c'est de clarifier les sujets de financement parce que ces sujets nourrissent certains groupuscules qui ne respectent pas les lois de la République, nourrissent des comportements de sécession de la République », a toutefois souligné Emmanuel Macron, lundi soir. Avant d'ajouter : *« On a aussi le sujet qui nécessite une clarification et une organisation, celui du pèlerinage* [à La Mecque] *où aujourd'hui les règles de transparence, de clarté, ne sont pas satisfaisantes »*.

« Le président ne souhaite pas qu'on entre dans le débat par la modification de la loi de 1905 qui a été interprétée par certains comme une adaptation du cadre de notre laïcité à l'islam », commente l'Elysée. En clair, l'exécutif poursuit toujours les mêmes objectifs – renforcer la transparence du financement des cultes, lutter contre les propos haineux et consolider la gouvernance des associations cultuelles en responsabilisant davantage leurs dirigeants –, mais il pense désormais pouvoir les atteindre sans toucher – ou le moins possible – à la loi de 1905.

Deuxième semestre 2019

Alors que la plupart des mosquées sont aujourd'hui gérées par des associations qui dépendent du régime de la loi de 1901, le gouvernement souhaite trouver les moyens d'inciter les associations qui gèrent les lieux de culte à s'inscrire dans le cadre de la loi de 1905, un régime qui impose des règles de transparence et de gouvernance jugées plus efficaces.

« Finalement, cela peut très largement se faire sans toucher à la loi 1905, voire même sans trop toucher à la loi de 1901 », explique un proche du dossier. En réformant le code pénal, par exemple, pour pouvoir dissoudre des associations qui auraient tenu des propos incitant à la haine, ou le code général des impôts, pour accroître les exigences en matière de transparence financière. C'est exactement ce que soutenaient certains responsables de cultes ces derniers mois. Le gouvernement devrait présenter son projet au deuxième semestre 2019. ■

CÉCILE CHAMBRAUD
ET VIRGINIE MALINGRE